



Service
de la Navigation aérienne
Sud

DSNA

Aéro-model Club
PDM Les Ailes d'Alairac



Protocole d'accord relatif à la pratique de l'aéromodélisme sur la plate-forme d'Alairac

Circulation Aérienne Carcassonne-Salvaza

et

Aéro-model Club « Les Ailes d'Alairac »

Date d'Application : 01/01/2011

SNA/S_LFMK	CCA	Protocole d'accord relatif à la pratique de l'aéromodélisme sur la plate-forme d'Alairac	Organisme	Les Ailes d'Alairac
EX	LFMK		Application	01/01/2011

Entre :

L'Aéro-model Club **PDM « Les Ailes d'Alairac »**,
Mairie d'Alairac 11290 ALAIRAC

agissant en qualité d'exploitant de la plate-forme d'aéromodélisme d'Alairac,
représenté par son Président, Monsieur Maurice Galibert,

Et

Service de Navigation aérienne
Aérodrome de Carcassonne Salvaza
Route de Montréal
11000 CARCASSONNE

Représenté par Mr Pierre MOUROUX, agissant en qualité de Chef Circulation Aérienne.

Monsieur le Président de l'Aéro-model Club **PDM « Les Ailes d'Alairac »**,
Monsieur Maurice Galibert
Date, signature précédée de la mention « lu et approuvé »

15.3.2011 lu et approuvé

Galibert



Monsieur le chef de la circulation aérienne de l'aérodrome de Salvaza
Monsieur Pierre MOUROUX
Date, signature précédée de la mention « lu et approuvé »

lu et approuvé

Mr le Chef de la Circulation Aérienne
SNA Sud

Aérodrome de Carcassonne
15 3 11

P. Mouroux

P. MOUROUX

SNA/S_LFMK	CCA	Protocole d'accord relatif à la pratique de l'aéromodélisme sur la plate-forme d'Alairac	Organisme	Les Ailes d'Alairac
EX	LFMK		Application	01/01/2011

Liste de contrôle

CHAPITRES	Pages	En date du
Généralités, Mesures particulières, Modalités pratiques d'application	1 - 5	
Annexes	6	
Annexe I : Horaires de l'activité d'aéromodélisme du club Les Ailes d'Alairac, référencé FFAM 592	7	
Annexe II : Condition d'utilisation de l'activité d'aéromodélisme des Ailes d'Alairac	8	
Annexe III : Moyens de liaison entre les différents utilisateurs et le trafic aérien	9	
Annexe IV : Plans de situation, carte VAC, zone d'évolution	10 - 13	
Enregistrement des amendements	14	

SNA/S_LFMK	CCA	Protocole d'accord relatif à la pratique de l'aéromodélisme sur la plate-forme d'Alairac	Organisme	Les Ailes d'Alairac
EX	LFMK		Application	01/01/2011

1. GENERALITÉS

1.1. Référentiel :

- Arrêté de décembre 2009 relatif aux conditions d'insertion et d'évolution dans l'espace aérien des aéronefs civils ou de la défense, non habités.
- demande formulée par le club Les Ailes D'Alairac 1^{er} janvier 2011
- compte rendu de la réunion CCRAGALS du 10/03/2011
- compte rendu de la réunion CRG Sud Est du 14/04/2011

1.2. Objet :

Le présent protocole a pour but de préciser les conditions dans lesquelles le club d'aéromodélisme FFAM 592 Les Ailes d'Alairac peut utiliser le site de vol situé sur la commune d'Alairac (11290), compte tenu de sa situation géographique et de son environnement (circulation aérienne et espace aérien).

1.3. Domaine d'application :

1.3.1. Caractéristiques de l'activité d'aéromodélisme :

Pour une activité d'aéromodélisme :

- Point de référence : 43° 12' 03" Nord 02° 14' 51" Est
- Limite verticale inférieure : SFC
- Limite verticale supérieure : 150 m (500 ft) au-dessus de la surface

La hauteur maximale des évolutions des aéromodèles reste inférieure à 500 pieds/ sol.

Volume d'évolution :

Rectangle de 600 m de large et de 300 m de profondeur par rapport à l'axe de la piste.

Les posés s'effectuent face au vent.

Voir plan zone d'évolution en annexe 4.

1.3.2. Conditions des évolutions :

L'activité d'aéromodélisme du club Les Ailes d'Alairac, référencé FFAM 592 ne peut se dérouler que de jour en vue de l'opérateur.

SNA/S_LFMK	CCA	Protocole d'accord relatif à la pratique de l'aéromodélisme sur la plate-forme d'Alairac	Organisme	Les Ailes d'Alairac
EX	LFMK		Application	01/01/2011

1.3.3. Aéronefs concernés :

Pour une activité d'aéromodélisme, le site de vol des Ailes d'Alairac peut être utilisé uniquement par les membres du club Les Ailes d'Alairac et leurs invités, conformément aux modalités décrites dans ce protocole.

1.4. Durée de validité du protocole :

Le présent protocole est :

- valable pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2011 et révisable pendant cette période
- reconductible tacitement sous réserve que toute modification ou amendement ultérieur reçoive l'aval des autorités signataires.

1.5. Amendements et modifications :

Tout amendement, toute modification de tout ou partie du présent protocole, ne peut intervenir qu'après consultation ou information des différents signataires.

1.6. Analyse des incidents :

Dans le cas du non-respect des clauses prévues dans le présent protocole, ou si la sécurité des vols est engagée, les signataires se réservent le droit de suspendre provisoirement le présent protocole.

Ces incidents ou manquements feront l'objet d'un compte-rendu aux autorités signataires qui se rencontreront afin d'analyser les causes et conséquences.

SNA/S_LFMK	CCA	Protocole d'accord relatif à la pratique de l'aéromodélisme sur la plate-forme d'Alairac	Organisme	Les Ailes d'Alairac
EX	LFMK		Application	01/01/2011

2. ANNEXES

2.1. Compétitions, manifestations, présentations publiques et stages :

Il appartient à Monsieur le Président des Ailes d'Alairac d'informer le délégué de l'Aviation Civile LANGUEDOC ROUSSILLON des dates et conditions d'exécution des compétitions, des manifestations, des présentations publiques et des stages au moins deux mois avant leur début.

2.2. Mesures particulières :

Sans objet.

2.3. Modalités pratiques d'application :

Les modalités pratiques d'application sont décrites dans des annexes indépendantes afin de simplifier les mises à jour ultérieures.

A sa date d'application, le présent protocole comporte quatre annexes :

ANNEXE 1

Horaires de l'activité d'aéromodélisme du club Les Ailes d'Alairac, référencé FFAM 592

ANNEXE 2

Condition d'utilisation de l'activité d'aéromodélisme des Ailes d'Alairac

ANNEXE 3

Moyens de liaison entre les différents utilisateurs et le trafic aérien.

ANNEXE 4

Plans de situation, zone d'évolution, carte VAC

SNA/S_LFMK	CCA	Protocole d'accord relatif à la pratique de l'aéromodélisme sur la plate-forme d'Alairac	Organisme	Les Ailes d'Alairac
EX	LFMK		Application	01/01/2011

ANNEXE 1

Horaires de l'activité d'aéromodélisme du club Les Ailes d'Alairac FFAM 592

Date d'effet : 01 janvier 2011

Date de révision :

L'activité d'aéromodélisme du club Les Ailes d'Alairac sur son site, peut se dérouler tous les jours, du début du jour aéronautique (30 mn avant le lever du soleil) jusqu'au début de la nuit aéronautique (30 mn après le coucher du soleil)

SNA/S_LFMK	CCA	Protocole d'accord relatif à la pratique de l'aéromodélisme sur la plate-forme d'Alairac	Organisme	Les Ailes d'Alairac
EX	LFMK		Application	01/01/2011

ANNEXE 2

Conditions d'utilisation de l'activité d'aéromodélisme du club Les Ailes d'Alairac

Date d'effet : 01 janvier 2011

Date de révision :

La zone d'évolution des aéromodèles est précisée en annexe 4.

Pendant les horaires d'activation de la CTR de Carcassonne et pour toute évolution au dessus de 50m/sol, un contact téléphonique préalable est obligatoire avec les services de contrôle de la circulation aérienne de l'aérodrome où il sera précisé le créneau horaire d'activité aéromodélisme.

Tour de contrôle : 04 68 10 23 52

Un numéro de téléphone sera alors communiqué au service de contrôle de la CA afin de permettre, en cas d'évènement aéronautique imprévu, la suspension des évolutions.

SNA/S_LFMK	CCA	Protocole d'accord relatif à la pratique de l'aéromodélisme sur la plate-forme d'Alairac	Organisme	Les Ailes d'Alairac
EX	LFMK		Application	01/01/2011

ANNEXE 3

Moyens de liaison

Date d'effet : 01 janvier 2011

Date de révision :

Liaisons téléphoniques :

Tour de contrôle : 04 68 10 23 52 (Hor. ATS)

Chef Circulation Aérienne : 04 68 10 23 51 (Hor. Bureau)

Aéro-model Club :

Président	Maurice Galibert	06 42 24 46 58
Vice président	Christophe Métard	06 03 99 50 99
Secrétaire	Michel Signoret	06 03 45 05 62
Trésorier	Jean Pierre Rodriguez	06 73 90 33 33

Mairie d'ALAIRAC 04 68 26 81 84 (Hor. Bureau)

SNA/S_LFMK	CCA	Protocole d'accord relatif à la pratique de l'aéromodélisme sur la plate-forme d'Alairac	Organisme	Les Ailes d'Alairac
EX	LFMK		Application	01/01/2011

ANNEXE 4

Plan de situation

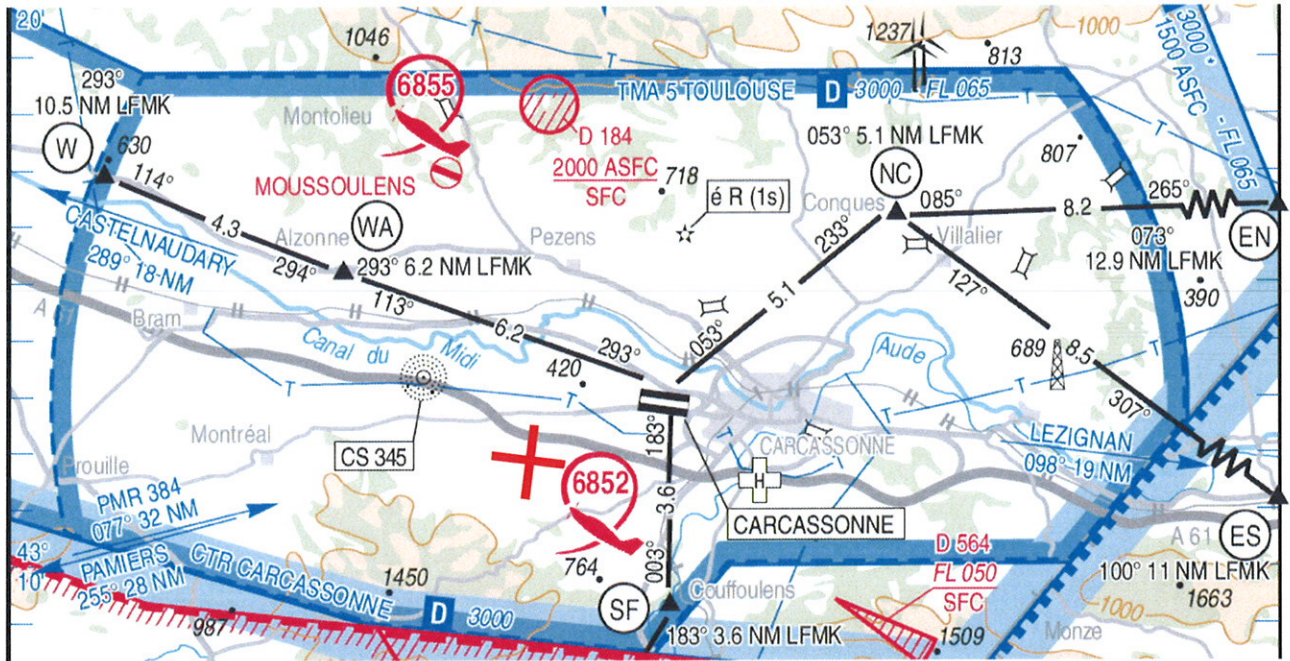


SNA/S_LFMK	CCA	Protocole d'accord relatif à la pratique de l'aéromodélisme sur la plate-forme d'Alairac	Organisme	Les Ailes d'Alairac
EX	LFMK		Application	01/01/2011



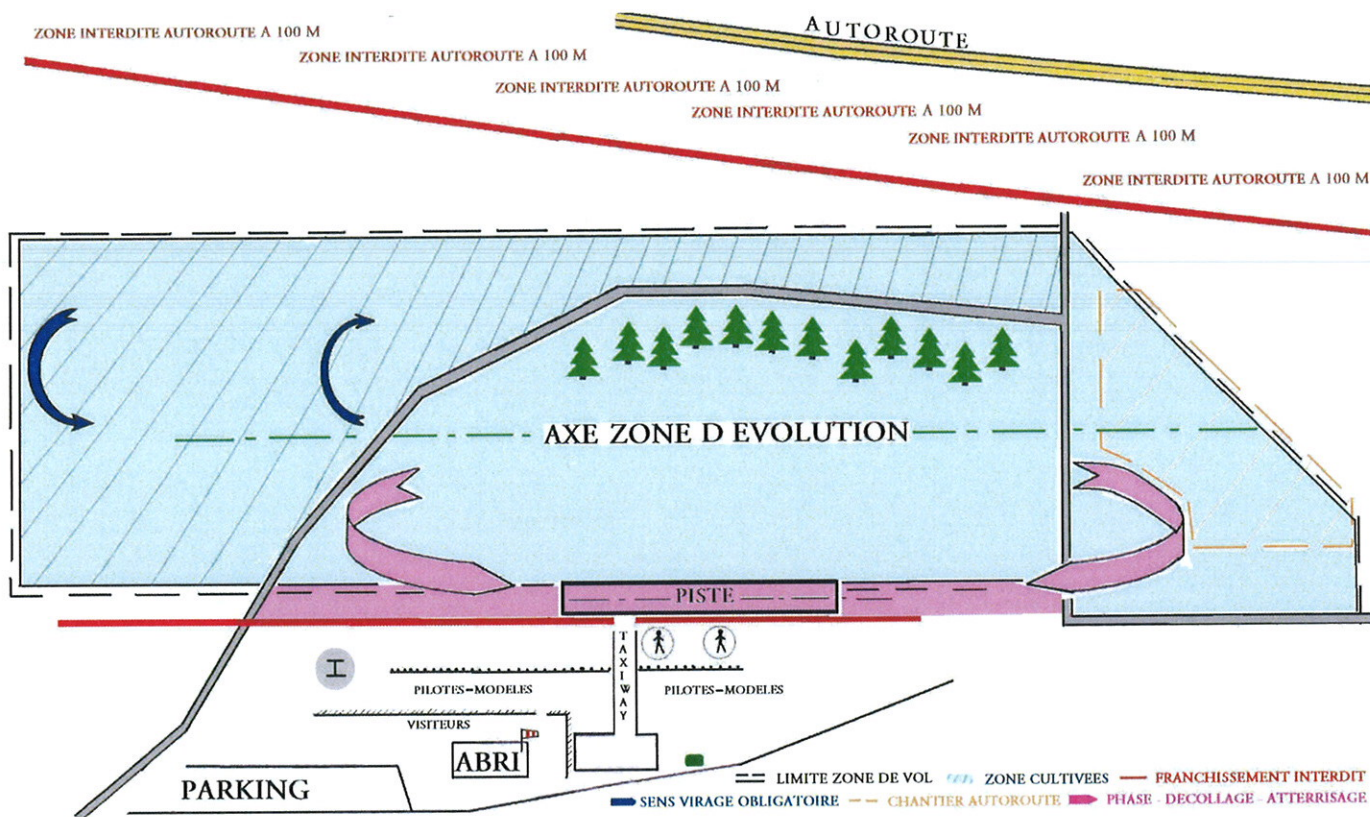
SNA/S_LFMK	CCA	Protocole d'accord relatif à la pratique de l'aéromodélisme sur la plate-forme d'Alairac	Organisme	Les Ailes d'Alairac
EX	LFMK		Application	01/01/2011

CARTE VAC



SNA/S_LFMK	CCA	Protocole d'accord relatif à la pratique de l'aéromodélisme sur la plate-forme d'Alairac	Organisme	Les Ailes d'Alairac
EX	LFMK		Application	01/01/2011

Zone d'évolution



SNA/S_LFMK	CCA	Protocole d'accord relatif à la pratique de l'aéromodélisme sur la plate-forme d'Alairac	Organisme	Les Ailes d'Alairac
EX	LFMK		Application	01/01/2011

Enregistrement des amendements